

Caisses de retraite complémentaires AGIRC ARRCO

AG2R la Mondiale, AGRICA, APICIL, AUDIENS, B2V, CREPA, HUMANIS, IRCEM, IRP AUTO, KLESIA, LOURMEL, MALAKOFF MEDERIC, PRO BTP, REUNICA

Aide à domicile momentanée**Description**

Le dispositif « **Aide à domicile momentanée** » a été créé par les institutions de retraite complémentaire du régime AGIRC-ARRCO pour accompagner la personne dans les moments de fragilité passagère. Cette aide est attribuée à titre exceptionnel en vue d'un soutien ponctuel dans une période de difficulté temporaire.

Ce service permet de bénéficier d'heures d'aide à domicile : aide au ménage, à la préparation des repas, aux courses...

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

L'aide à domicile momentanée est gratuite pour le bénéficiaire.

Le financement est réparti entre les caisses complémentaires.

Démarches à effectuer

- Appeler un conseiller au numéro ci-dessous.
- Le conseiller définit avec la personne le type d'aide nécessaire.
- Sous 48 heures, le conseiller organise la prestation d'aide à domicile en indiquant le nombre d'heures attribuées.
- Ce nombre d'heures (10 maximum) peut être réparti sur 6 semaines.

Conditions

- Etre retraité(e) AGIRC et/ou ARRCO
- Avoir 75 ans et plus
- Etre dans l'incapacité temporaire d'assumer seul(e) certaines tâches du quotidien
- Ne pas bénéficier d'un plan d'aide financé par la CARSAT, la MSA ou le Conseil Départemental

Délai de mise en place / durée

48 heures pour la mise en place.

Un maximum de 10h d'aide à domicile peut être attribué sur une période de 6 semaines maximum. L'aide est renouvelable autant de fois que nécessaire dans l'année (si cause non chronique)

Notes

Pour mieux comprendre**N° Azur : 0810 360 560**<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/>**Rubrique "Accompagner" - "Aide à domicile momentanée"**

Caisses de retraite complémentaires AGIRC ARRCO

AG2R la Mondiale, AGRICA, APICIL, AUDIENS, B2V, CREPA, HUMANIS, IRCEM, IRP AUTO, KLESIA, LOURMEL, MALAKOFF MEDERIC, PRO BTP, REUNICA

Service SORTIR PLUS**Description**

Le dispositif consiste en une aide financière et une mise à disposition d'un service de réservation dédié. Il donne la possibilité d'être accompagné(e) pour toute sortie, à pied ou en voiture, où et quand la personne le souhaite.

Dans quelle situation peut-on faire appel à ce service ?

- Lorsque la personne hésite à sortir seule de chez elle ou éprouve des difficultés pour se déplacer, se fatigue facilement
- Dans les situations d'éloignement ou d'indisponibilité des proches (famille, amis,..)

Dans quel but ?

- Faire des courses, passer chez le pharmacien, aller chez le coiffeur, consulter son médecin, faire une promenade...
- Dire bonjour à un voisin, retrouver des amis, aller voir un spectacle, etc.

Conditions

- avoir 80 ans et plus
- être confronté(e) à l'isolement ou à la solitude

Délai de mise en place /durée

Mise en place en fonction du souhait de la personne

Un maximum de 3 chèques de 150 € chacun, par personne et par an

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

Le financement est effectué sous la forme de Chèques Emploi Service Universel (CESU), préfinancés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaires AGIRC et ARRCO. Le demandeur peut bénéficier de 3 chèques par année civile d'une valeur unitaire de 150 €.

Une participation financière est demandée au bénéficiaire. Elle s'élève à :

- 1^{er} chèque : 15 €
- 2^{ème} chèque : 20 €
- 3^{ème} chèque : 30 €.

Le complément est pris en charge par les institutions de retraite complémentaire.

Démarches à effectuer

- 1) Prendre contact avec un conseiller pour obtenir les chèques.
- 2) Une fois les chèques obtenus, reprendre contact avec un conseiller qui organisera l'accompagnement et mettra à disposition le personnel qualifié.
- 3) L'accompagnateur vient chercher la personne pour la sortie prévue, l'attend ou reste à ses côtés en fonction des besoins définis et la raccompagne à domicile.

Nb : le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir du domicile.

Notes

Pour mieux comprendre

N° Azur : 0810 360 560

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/>

Rubrique "Donner" - "Le service sortir Plus"

Caisses de retraite complémentaires AGIRC ARRCO

AG2R la Mondiale, AGRICA, APICIL, AUDIENS, B2V, CREPA, HUMANIS, IRCEM, IRP AUTO, KLESIA, LOURMEL, MALAKOFF MEDERIC, PRO BTP, REUNICA

Diagnostic "Bien chez moi" (conseils en ergothérapie)**Description**

Ce service est un échange avec un expert diplômé d'Etat : un ergothérapeute.

Il prend en compte tous les aspects du logement de la personne, ses habitudes, ses goûts, ses priorités et préférences puis propose des solutions pour optimiser les gestes de la vie quotidienne.

Dans quelle situation peut-on faire appel à ce service ?

- Éprouver des difficultés à réaliser seul(e) tout acte de la vie quotidienne (soins personnels, déplacements, loisirs, communication...)

Comment ça se passe ?

- Une fois la visite à domicile programmée, l'ergothérapeute réalise une analyse précise, personnalisée et complète.
- Il aide la personne à optimiser son confort et sa sécurité dans le respect de ses habitudes et de ses lieux de vie.
- Dans les jours qui suivent la visite, il adresse à la personne un bilan personnalisé avec ses recommandations pratiques.

Conditions

- être retraité(e) AGIRC et/ou ARRCO
- avoir 75 ans et plus
- Avoir des difficultés à réaliser seul(e) tout acte de la vie quotidienne

Délai de mise en place /durée

Diagnostic effectué dans le mois suivant la demande.

Montant de l'aide / Taux de prise en charge

Le diagnostic "Bien chez moi" est en partie pris en charge par la caisse de retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO de la personne. Une participation forfaitaire de 15€ est demandée à la fin de la visite de l'ergothérapeute.

Nb : ce service ne vient pas en déduction de la pension de retraite de la personne

Démarches à effectuer

- 1) Prendre contact par téléphone avec un conseiller ;
- 2) Le conseiller présente en détail le service, répond à toutes les questions et convient avec la personne ou son aidant, de la visite d'un ergothérapeute ;
- 3) Dans un délai d'un mois, l'ergothérapeute se rend à domicile pour concevoir avec la personne des solutions pratiques, envisager un cadre de vie adapté, évolutif et durable.

Notes

Pour mieux comprendre**N° Azur : 0810 360 560**<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/>**Rubrique "Accompagner" - "Le diagnostic bien chez moi"**